

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOSSIERS RELATIFS AU PROJET

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, cette dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances en tant que tel. J'espère qu'il va répondre, au lieu de compter sur l'éminence «Gray» pour faire du brouillage.

● (1420)

Donc, l'étendue des renseignements sur le contenu du budget de 1980 et le moment où on les a obtenus montrent bien qu'il y a eu connaissance préalable, ou du moins des indices tout à fait convaincants que la teneur du budget était connue d'un bon nombre de personnes peut-être—en particulier de M. Gillespie, de Devco et de Petro-Canada, deux sociétés de la Couronne. Afin d'éclaircir cette très importante question—il devra reconnaître l'absolue nécessité que le secret budgétaire soit au-dessus de tout soupçon—le ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui à faire déposer à la Chambre, par le ministre compétent, les dossiers complets de la Société de Développement du Cap-Breton et de Petro-Canada relatifs au projet de liquéfaction du charbon de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire les documents remontant au 27 mai 1980 et la suite? Veut-il s'engager à les communiquer, ou va-t-il continuer de dissimuler?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, au ton de ses questions le député fait bien voir que son opinion est faite d'avance, quels que soient les faits. Or, je lui dirais qu'il n'y a pas l'ombre d'une preuve de fuite budgétaire à cet égard.

En ce qui concerne sa question, je voudrais lui dire que je vais en saisir le ministre de l'Énergie, lui demander s'il y aurait d'autres dossiers ou documents qui pourraient être communiqués. Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait communiqué jusqu'au dernier bout de papier qu'il était possible de communiquer, même dans l'esprit de la loi sur l'information. Je transmets la demande du député au ministre de l'Énergie.

En ce qui concerne le budget, je rappellerai au député, à propos de fuites budgétaires, ce que le budget affirmait en octobre 1980. Le seul passage ayant un rapport quelconque, proche ou lointain, avec la question disait:

Nous affecterons également de nouveaux fonds à la recherche sur la façon d'utiliser les importants gisements de charbon du Cap-Breton pour accroître la sécurité énergétique des Maritimes.

M. Andre: Et la note de Walsh?

M. Lalonde: Voilà tout ce que le budget avait à dire au sujet du charbon—belle fuite! Quant au PEN, qui a été déposé en même temps que le budget, il ne renferme qu'une phrase qui se rattache à la liquéfaction du charbon, et c'est la suivante:

Questions orales

Les autres façons possibles d'utiliser le charbon dans la production de combustibles liquides seront aussi étudiées de manière active.

Comment mon ami peut-il se permettre ce genre d'affirmations et d'accusations à la Chambre, s'il ne se livre pas à son passe-temps favori qui consiste à démolir les réputations?

M. Andre: Le lendemain même l'accord était signé.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Bien entendu, ce qui fait la force de l'institution parlementaire, c'est simplement l'intégrité et l'honnêteté de ceux qui en font partie. L'attitude du public devant le comportement du ministre dans l'affaire Synfuels ne laisse aucun doute. Les Canadiens jugent le ministre coupable, mais qu'il le soit ou non, ils estiment ne pas pouvoir lui faire confiance.

Puis-je poser au ministre une question qui a trait à ses fonctions de ministre des Finances? Ne pense-t-il pas que sa réputation est ternie et qu'il lui sera très difficile de présenter à la Chambre et au pays tout entier un budget qui rendra aux Canadiens leur confiance dans l'économie nationale, dans le Canada, qui leur permettra de faire de nouveau confiance au gouvernement et de croire en leurs propres possibilités? Cette affaire n'a-t-elle pas terni sa réputation au point qu'il ne puisse plus faire le travail dont l'a chargé le premier ministre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, en effet, la réputation de n'importe qui souffrirait d'allégations aussi dégoûtantes que celles qu'ont faites certains députés d'en face et celle que vient de faire mon honorable ami. Cela cause en effet un problème, mais j'aurais bien tort d'accepter de telles allégations et l'argument invoqué par le député. Je lui signale qu'en ce qui concerne mes fonctions, j'ai reçu un grand nombre de messages des Canadiens en général et notamment d'hommes d'affaires qui manifestent leur appui et me disent: «Ne laissez pas ces gens vous détruire car ils se trompent.»

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Le ministre parle, pour se défendre, de ses propres sacrifices sur les plans financier et familial, même si la plupart d'entre nous devons faire les mêmes sacrifices quand nous sommes élus à la Chambre. Le ministre ne pense-t-il pas que, dans l'intérêt de son pays et même de son parti, il devrait faire un dernier sacrifice, qu'il devrait faire passer l'intérêt du Canada avant l'intérêt de Marc Lalonde et démissionner...

Des voix: Oh, oh!